

méritent toutefois une attention particulière, en raison des incidences qu'ils présentent pour tous les membres du Ministère et notamment pour les agents qui commencent une carrière au service de l'Etat. En exposant les objectifs du Gouvernement dans ce domaine, M. Pearson a fait observer que le Gouvernement se proposait de mettre en oeuvre dans la fonction publique dans un délai raisonnable, quatre mesures fondamentales et très importantes:

- 1) Dans la pratique courante, toutes les communications intérieures, orales ou écrites, devront se faire en anglais ou en français, selon la langue de la personne en cause;
  - 2) Toutes les communications avec le public se feront normalement dans l'une ou l'autre langue, comme il convient;
  - 3) On tiendra compte pleinement des valeurs des deux communautés linguistiques pour toutes les questions de recrutement et de formation;
- Et enfin
- 4) D'une manière générale, on s'efforcera de créer une ambiance dans laquelle les fonctionnaires des deux groupes linguistiques puissent travailler ensemble vers la réalisation d'objectifs communs, en utilisant leur propre langue et en s'appuyant sur leurs propres valeurs culturelles tout en appréciant celles de l'autre groupe.

Je reviendrai dans quelques instants sur les incidences de ces objectifs vis-à-vis du service extérieur. Je soulignerai ici, toutefois, qu'il ne s'agit pas simplement, voire essentielle-